



TERMINALE BAC PRO : NOUVELLE RÉFORME À LA RENTRÉE 2024 !

MAI 2024

Dans la grande vague de réformes voulues par M. Macron pour l'Éducation Nationale et menées à marche forcée par Gabriel Attal, le lycée professionnel n'est pas épargné. Après un semblant de dialogue social, une série de mesures se met en place depuis la rentrée 2023. Pour la rentrée 2024, c'est la réorganisation de l'année de terminale qui entre en scène, apportant son lot d'interrogations.

Les personnels des lycées professionnels, pas du tout débordés par la charge de travail croissante qui leur incombe, n'attendaient donc que cela : une nouvelle réforme venant heurter une organisation qui peinait encore à se mettre en place suite à la TVP de 2018 !

Enseignements	Heures/sem. sur 22 sem.
Français (a)	4,50
Histoire-géographie-EMC	
Mathématiques	2,50
Langue vivante A	2,50
Physique chimie ou langue vivante B	1,50
Arts appliqués	1,00
Éducation physique et sportive	3,00
Prévention santé environnement	1,50
Éco/gestion ou éco/droit	1,50
Chef-d'œuvre Projet	1,00
Enseignement professionnel	10,50
Accomp. personnalisé et orientation Soutien au parcours	1,50
Co-intervention (b)	0,00
Total sans PFMP	31,00
PFMP obligatoires pour tous	6 semaines

Une nouvelle grille horaire

Disparition de la co-intervention, diminution des heures de soutien au parcours (accompagnement personnalisé) et du projet (chef d'œuvre), augmentation des heures d'enseignement général.

Un nouveau calendrier des épreuves

Des épreuves qui devront majoritairement avoir lieu en mai (ou avant !) pour libérer les 6 semaines du parcours différencié. Le maintien des épreuves de **P.S.E.** et de l'**oral du projet** en fin d'année n'a aucune justification pédagogique.

Cela implique d'avancer encore certains C.C.F. dans l'année, notamment ceux comportant des épreuves orales et/ou pratiques.

Ce calendrier sera compliqué à mettre en œuvre, à une période de l'année où se mêlent vacances scolaires et nombreux jours fériés.

En discuter en Conseil Pédagogique sera nécessaire.

Un parcours différencié pendant les 6 dernières semaines de l'année scolaire

L'élève pourra au choix, partir en P.F.M.P. non certificatives (parcours insertion professionnelle) ou suivre des cours au lycée (parcours poursuite d'étude).

De nombreuses questions, notamment selon le nombre d'élèves qui choisiront tel parcours ou tel autre, se poseront alors. Définir les contenus des enseignements, les intervenants, les suivis en P.F.M.P., nécessitera des **temps de concertation.**

Pour plus d'informations, <https://urlz.fr/qtLU> ou flashez le QRCode

